

Nouvel accord de salaires minima 2022 dans la branche des Services de l'Automobile

FO Métaux signe le nouvel accord de salaires mini pour 2022

A la demande de notre Fédération FO Métaux, une nouvelle négociation sur les salaires mini dans la branche des services de l'automobile s'est ouverte le vendredi 30 septembre 2022.

La revendication FO Métaux portait sur la nécessité de revaloriser la grille pour :

- tenir compte de l'augmentation du SMIC au 1^{er} août 2022 qui plaçait les deux premiers échelons de la grille sous la valeur du SMIC,
- revaloriser la totalité de la grille pour ne pas l'écraser,
- conserver à minima les écarts entre les premiers échelons et le SMIC, tels que convenus avec le précédent accord sur les salaires mini du 28 avril 2022 (avenant 101).

Nous avons conclu hier, en séance de négociation, un nouvel accord qui sera applicable dès son extension, qui prévoit :

- **une augmentation de l'ensemble de la grille des salaires mini de 1,4 %,**
- **un talon de 30 euros, qui profite à l'ensemble des ouvriers/employés,**
- **un effort supplémentaire pour les échelons 1 à 4, qui porte l'augmentation à 50 euros,**
- **un effort également significatif pour les échelons 5 à 7, qui porte l'augmentation à 40 euros,**
- **un effort également pour les échelons 17 (1,7 %) et 18 (1,6 %).**

Au total, l'augmentation négociée va de 1,4 à 3 % selon les échelons, avec une attention toute particulière apportée au bas de grille.

L'échelon 3 (premier échelon classant) a progressé de près de 6,5 % depuis le début de l'année 2022, si l'on se réfère à l'avenant 99 négocié le 7 juillet 2021 pour 2022. Si l'on prend en compte la négociation d'octobre 2021 pour une application en 2022 (avenant 100), sa progression est de 5,5 %. Si l'on se réfère au barème négocié le 19 janvier 2021, sa progression est supérieure à 8 %. Quoi qu'il en soit, l'écart entre l'échelon 3 et le SMIC a été augmenté (64 euros mensuels).

FO Métaux a signé en séance ce nouvel accord de salaires minima pour 2022 avec la CFTC, la CFE-CGC et la CFDT.

Paris, le 14 octobre 2022

Contact :

Jean-Yves SABOT, Secrétaire fédéral de la branche des Services de l'automobile 06.82.66.64.63